

## **Crypto Blockchain Industries : Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TSAF**

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (Euronext Growth Paris – FR00140062P9 – ALCBI) annonce avoir mis en œuvre un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures à compter du 1 novembre 2021.

Ce contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n°596/2014, du règlement délégué (UE) n°2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n°600/2014 du Parlement et du Conseil, des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-4, et de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Il a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des actions de la société CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES, cotées sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR00140062P9 et le mnémonique ALCBI.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 €
- 50 000 actions CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- à tout moment par TSAF moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- de plein droit lorsque les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

### **A propos de CBI**

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI ») est une société française qui développe, opère et investit dans des jeux vidéo, applications professionnelles et projets sélectifs liés à la blockchain, aux Non-Fungible Tokens (« NFTs ») et aux crypto-devises. Fondée par Frédéric Chesnais, entrepreneur reconnu de l'industrie du jeu vidéo et pionnier de la blockchain, CBI a l'ambition de développer et de valoriser un portefeuille d'activités blockchain couvrant différents secteurs (jeux vidéo, finance, logistique...) pour tirer parti de cette technologie, par une exploitation directe ou en partenariat. CBI a déjà réalisé plusieurs investissements et développe actuellement un monde virtuel (metaverse) AlphaVerse, basé sur la technologie blockchain, qui ouvrira à l'été 2022. CBI est admise à la cotation sur le compartiment E1 (investisseurs qualifiés) du marché d'Euronext Growth Paris le 26 octobre 2021. Plus d'information sur [www.cbicorp.io](http://www.cbicorp.io).

### **Contacts**

**CBI**  
Frédéric CHESNAIS  
PDG  
fredchesnais@cbicorp.io  
www.cbicorp.io

**Listing Sponsor**  
**Atout Capital**  
Rodolphe OSSOLA  
rodolphe.ossola@atoutcapital.com

**Communication financière**  
**Calyptus**  
Gregory Bosson  
+33 1 53 65 68 68  
cbi@calyptus.net